



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2023

Le Conseil municipal de la commune de LASSAY-LES-CHÂTEAUX, légalement convoqué le 12 décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, le lundi 18 décembre 2023 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean RAILLARD, Maire.

CONSEILLERS : En exercice : **18** - Présents : **12** - Pouvoir(s) : **3** - Votants : **15**

Présent(s) : J. RAILLARD – M. RIGOUIN – B. LANDAIS – S. SAINT-ELLIER – C. BORDERIE – M. POUSSIER – F. BEAUDUCEL – C. ALLAIN – J. DELAUNAY – C. BEAUDOUIN – C. MAIRE – A. LECOQ

Mme Soizick SOULARD a donné pouvoir à M. Jean RAILLARD
Mme Marie CONNEAU a donné pouvoir à M. Benoît LANDAIS
Mme Marie-France THELIER a donné pouvoir à M. Michel RIGOUIN

Absent(s) excusé(s) : Mmes Christine MOREAU, Delphine LEROY et M. Benoît GAUTIER

Secrétaire de séance : Monsieur Alain LECOQ a été désigné secrétaire de séance.

TARIFS 2024 – REDEVANCES ANNUELLES D'EXPLOITATION DES TERRAINS ENHERBÉS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

N° 2023-088

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Vu la délibération N° 2022-087, en date du 12 décembre 2022, relative aux tarifs communaux des redevances annuelles d'exploitation des terrains enherbés sur le territoire communal applicables sur l'exercice 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

ARTICLE 1

De modifier la grille des tarifs communaux ci-dessous et de décider de son entrée en vigueur à compter du 1^{er} Janvier 2024 :

TARIFS REDEVANCES ANNUELLES D'EXPLOITATION DU PRODUIT DES TERRAINS ENHERBÉS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL	2024
Terrains cultivables - classe 2 : 60 points à 2,35 €/ha	
LA BAROCHE - ZC N°81 (1 482m ²) et 82 (543 m ²)	31,57
NIORT - 166 ZI N°51 a et b (35 553 m ²)	554,29
LASSAY - ZE N°261 (30 677 m ² environ) + N°262 (1 413)	500,30
NIORT : terrains CCAS 166 ZM N°35 (16000m ²)	249,45
NIORT : terrains CCAS 166 ZH N°7 (8000m ²)	124,73
LA BAROCHE 020 ZC N°33(5860m ²)	91,37
Herbages - classe 3 : 50 points à 2,35 €/ha	
LASSAY - YB N°96 (65000 m ²)	844,49
MELLERAY - 149 ZA N°22 (9060 m ²)	111,09
NIORT - 166 ZI N°54c (2700 m ² environ) + YC N°29 (4500 m ²) Bois-Thibault	70,16
Terrains humides ou vente de foin - classe 5 : 40 points à 2,35 €/ha	
LASSAY - Bas-côtés de la voie de contournement RD 33 et 34 (facturation entre 2 exploitations) 10000 m ²	103,93
LASSAY - ZT N°116 (5000 m ²) Vallée route de Javron	51,97
LASSAY - ZT N°135 (14143 m ²)	147,00
MELLERAY - 149 ZA N°8 (6800 m ²) et N°9 (4600 m ²)	118,49

Vote : Pour : à l'unanimité

Les formalités de publicité ayant été effectuées ce jour,
LASSAY-LES-CHATEAUX, le 20 décembre 2023

Le Maire,

Jean RAILLARD

